Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 mai 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Diane Sirard, mairesse
Sylvain Leduc, conseiller
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Richard Lévesque, conseiller
Michel Venne, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs:
Sébastien Lavoie, conseiller
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2025-05-129 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en ajoutant le point « Demande du groupe de bénévoles - Bacs de jardin communautaire ».

ADOPTÉE

2025-05-130 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 AVRIL 2025 ET DU 28 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2025-05-131 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 mai 2025, au montant de 423 498.51$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2025-05-132 **ÉTATS FINANCIERS 2022 - OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les états financiers de 2022 de l'Office d'habitation des Laurentides du 31 mars 2025, tels que déposés.

ADOPTÉE

2025-05-133 **COMITÉ DES FÊTES - INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal annule les intérêts et pénalités encourus par le Comité des fêtes pour la somme de 603.19$ en date du 30 avril 2025.

ADOPTÉE

2025-05-134 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES 2025-2026**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à payer la somme de 175.00$ pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Ferme-Neuve à la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides 2025-2026.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-05-135 **AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 200.00$ pour 2025 au Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Antoine-Labelle.

QUE cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire #02-62900-971.

ADOPTÉE

2025-05-136 **APPUI AU PROJET BIOPROFOR**

CONSIDÉRANT l'innovation et le potentiel économique régional que représente le projet BioProFor prévu à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de ce projet pour la consolidation de la filière énergétique et de transformation de la cellulose du bois dans notre région;

CONSIDÉRANT le rôle crucial que joue l'industrie forestière dans le développement économique de la Municipalité de Ferme-Neuve et dans le dynamisme des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que ce projet s'avère un atout stratégique essentiel au potentiel économique de la Municipalité de Ferme-Neuve et de la région, notamment en matière de réduction de l'utilisation des produits pétroliers et de diminution des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les acteurs politiques régionaux pour ce type d'initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie le projet BioProFor prévu à Ferme-Neuve tout en reconnaissant le caractère innovant et structurant de ce projet pour le développement durable de son territoire.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve participe financièrement à ce projet et que cette contribution soit conditionnelle à l'analyse complète du dossier, au respect des lois et règlements en vigueur et à l'approbation des autorisations ministérielles.

ADOPTÉE

2025-05-137 **EMBAUCHE DE MONITRICES DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2025**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les étudiantes ci-dessous soient embauchées comme monitrices du camp de jour pour l'été 2025:

- Céciliamaria Cianci-Guénette
- Magalie Demers
- Lou-Anne Vaillancourt

QUE le taux horaire soit de 17.00$.

ADOPTÉE

2025-05-138 **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Eve Lamoureux-Cyr soit nommée directrice des loisirs et ce, à compter du 1er avril 2025.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2025-05-139 **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO 32-0017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employé no 32-0017, de son poste saisonnier, effective en date du 15 avril 2025.

QUE le conseil remercie l'employé no 32-0017 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2025-05-140 **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO 73-0008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employé no 73-0008, de son poste occasionnel, effective en date du 9 avril 2025.

QUE le conseil remercie l'employé no 73-0008 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-05-141 **EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER AUX LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Dominic Veaudry au poste régulier saisonnier de journalier aux loisirs.

QUE sa date d'entrée en fonction soit le 5 mai 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-05-142 **EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Célyne Lévesque au poste régulier saisonnier de journalier aux travaux publics.

QUE sa date d'entrée en fonction soit le 5 mai 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-05-143 **EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Anthony Courtemanche au poste régulier saisonnier de journalier aux travaux publics.

QUE sa date d'entrée en fonction soit le 5 mai 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-05-144 **MODIFICATIONS - PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la modification du plan municipal de sécurité civile en nommant les personnes suivantes:

- Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, agira comme responsable de la mission « Services aux personnes sinistrées » (Loisirs et culture).
- Madame Caroline Poirier, adjointe administrative aux travaux publics, agira comme substitut à la mission « Communications ».

ADOPTÉE

2025-05-145 **ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-17 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 3**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-25-V-17 fait sur le système SEAO pour la surveillance des travaux - Montée Leblanc - Phase 3;

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions effectué le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT les offres reçues par les firmes suivantes:

- WSP Canada inc.
- HKR Consultation
- Équipe Laurence inc.

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions a déterminé le pointage suivant:

- WSP Canada inc. 79.8 points
- HKR Consultation 74.3 points
- Équipe Laurence inc. 84.5 points

CONSIDÉRANT que l'annexe B « Bordereau de prix » du devis a été ouvert pour les firmes ayant plus de 70 points et qui se lit comme suit:

- WSP Canada inc. 149 555.00$ plus taxes
- HKR Consultation 295 602.50$ plus taxes
- Équipe Laurence inc. 138 639.97$ plus taxes

CONSIDÉRANT le calcul qui doit être effectué conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et qui en résulte comme suit:

- WSP Canada inc. 8.68 points
- HKR Consultation 4.20 points
- Équipe Laurence inc. 9.70 points

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Pier-Luc Pouliot, ingénieur, indiquant que la soumission d'Équipe Laurence a été jugée non conforme à notre appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-25-V-17 fait sur le système SEAO pour la surveillance des travaux - Montée Leblanc - Phase 3 soit accordé à WSP Canada inc. au montant de 149 555.00$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

ADOPTÉE

2025-05-146 **ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-18 - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 3**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-25-V-18 fait sur le système SEAO pour le contrôle des matériaux - Montée Leblanc - Phase 3;

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions effectué le 16 avril 2025;

CONSIDÉRANT les offres reçues par les firmes suivantes:

- Les Services EXP inc.
- Groupe ABS

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions a déterminé le pointage suivant:

- Les Services EXP inc. 73.3 points
- Groupe ABS 80.8 points

CONSIDÉRANT que l'annexe B « Bordereau de prix » du devis a été ouvert pour les firmes ayant plus de 70 points et qui se lit comme suit:

- Les Services EXP inc. 201 329.00$ plus taxes
- Groupe ABS 184 963.00$ plus taxes

CONSIDÉRANT le calcul qui doit être effectué conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et qui en résulte comme suit:

- Les Services EXP inc. 6.12 points
- Groupe ABS 7.07 points

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-25-V-18 fait sur le système SEAO pour le contrôle des matériaux - Montée Leblanc - Phase 3 soit accordé à Groupe ABS au montant de 184 963.00$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

ADOPTÉE

2025-05-147 **ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-19 - TRAVAUX DE RÉFECTION - 1ER RANG DE WURTELE SUD**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-25-V-19 fait sur le système SEAO pour les travaux de réfection - 1er Rang de Wurtele Sud;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues;

- L4 Construction inc. 3 352 994.57$
- 9018-4995 Québec inc. (Lacelle & Frères) 2 558 183.52$
- Gaétan Lacelle Excavation inc. 4 114 076.80$
- Excavation Boldex inc. 2 724 409.17$
- Construction FGK inc. 4 033 818.73$
- Excavatech JL (9115-1951 Québec inc.) 2 863 583.32$

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Pier-Luc Pouliot, ingénieur, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-25-V-19 fait sur le système SEAO pour les travaux de réfection - 1er Rang de Wurtele Sud, soit accordé à 9018-4995 Québec inc. (Lacelle & Frères) au montant de 2 558 183.52$ incluant les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.

ADOPTÉE

2025-05-148 **ADJUDICATION DU CONTRAT FN-25-V-20 - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - 1ER RANG DE WURTELE SUD**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-25-V-20 fait sur invitation pour le contrôle des matériaux - 1er Rang de Wurtele Sud;

CONSIDÉRANT que quatres soumissions ont été reçues;

- Dec Enviro 42 440.00$
- Groupe ABS 61 360.00$
- Solmatech inc. 57 500.60$
- HKR Consultation 65 050.00$

Les taxes ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-25-V-20 fait sur invitation pour le contrôle des matériaux - 1er Rang de Wurtele Sud, soit accordé à Dec Enviro au montant de 42 440.00$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.

ADOPTÉE

2025-05-149 **ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à procéder à l'achat de matériaux granulaires pour la somme de 100 000.00$

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2025-05-150 **OFFRE DE SERVICES DE DWB CONSULTANTS - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de DWB Consultants au montant de 56 500.00$ plus les taxes applicables relativement à la rénovation énergétique du Centre sportif Ben-Leduc.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme Solutions efficaces - Analyse énergétique d'Hydro-Québec de l'ordre de 40% des coûts et que la part de la Municipalité soit prise à même l'excédent non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2025-05-151 **CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ont été jugées conformes:

- Grume Bureau d'Architecture - GBA inc 3 900.00$
- PLA Architectes 7 500.00$

Les taxes ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Grume Bureau d'Architecture - GBA inc. au montant de 3 900.00$ plus les taxes applicables afin d'établir un carnet de santé de l'église.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2025-05-152 **RÉFECTION DU TABLIER DE DEUX PONTS SITUÉS SUR LE 1ER RANG DE MOREAU ET SUR LE 4E RANG DE GRAVEL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise un montant de 15 000.00$ pour procéder à la réfection du tablier de deux ponts situés sur le 1er Rang de Moreau et sur le 4e Rang de Gravel.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même l'excédent non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2025-05-153 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FRR VOLET 3 - SIGNATURE INNOVATION - HALTE AU PARC ARMAND-MILLAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds régions et ruralités (FRR), Volet 3 - Signature innovation relativement à l'aménagement d'une halte au Parc Armand-Millaire.

ADOPTÉE

2025-05-154 **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 351, 8E RUE (LOT 5 091 455)**

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer.

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure (2025-0089) au 351, 8e Rue, lot 5 091 455, qui a pour objet de régulariser en zone RES-11:

- L'emplacement du bâtiment principal qui se situe à 1.60 mètre de la ligne latérale droite au lieu de 2 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage numéro 23, article 7.2.1 et selon la grille de spécifications.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car le citoyen devra démolir ou déplacer son bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'impact mineur sur les voisins étant donné que le bâtiment principal est présent à cet emplacement depuis 2005;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement du bâtiment principal qui se situe à 1.60 mètre de la ligne latérale droite au lieu de 2 mètres, le tout pour le lot 5 091 455, au cadastre du Québec, zone RES-11.

ADOPTÉE

2025-05-155 **CESSION POUR FINS DE PARC POUR UN DÉVELOPPEMENT SUR LE CHEMIN DES DOMAINES (LOTS NUMÉROS 5 089 893, 5 089 899, 5 089 901 ET 5 089 906**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement relativement aux lots numéros 5 089 893, 5 089 899, 5 089 901 et 5 089 906 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, situés sur le Chemin des Domaines, afin de créer seize (16) lots;

CONSIDÉRANT qu'afin de créer lesdits lots, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictées au règlement de lotissement numéro 24;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du conseil et qu'il doive se prévaloir de l'une des trois propositions édictées à l'article 6.5 du règlement de lotissement numéro 24, soit:

1. Cède gratuitement à la Municipalité de Ferme-Neuve un ou des terrains qui doivent représenter 5% de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situés à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2. Verse à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent qui doit représenter 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

3. Cède gratuitement à la Municipalité de Ferme-Neuve un ou des terrains compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situés à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel et verse à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent représentant une partie de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale. La valeur du ou des terrains cédés gratuitement et les sommes d'argent versées doivent représenter 5% de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EXIGER du propriétaire des lots numéros 5 089 893, 5 089 899, 5 089 901 et 5 089 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, de verser à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent qui doit représenter 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

ADOPTÉE

2025-05-156 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (SUPER PARTY DES CAMIONNEURS)**

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2025 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celui-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la Municipalité de Ferme-Neuve doit obtenir du Ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le responsable du Super Party des camionneurs qui aura lieu du 29 mai au 1er juin 2025 soit autorisé à effectuer une demande au ministère des Transports à ce que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18e Rue et le 2e Rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie cette demande.

ADOPTÉE

2025-05-157 **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - 2 COINS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Eve Lamoureux-Cyr, responsable des loisirs, à tenir une activité de financement pour le camp de jour au coin de la 9e Avenue le 30 mai 2025 et que pour l'événement, s'il y a des enfants bénévoles, ils doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

QUE la présente autorisation ne vaille que pour la 9e Avenue et que toute collecte de fonds sur la 12e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable,

ADOPTÉE

2025-05-158 **PROJET D'INITIATION AU SOCCER POUR LES ENFANTS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'importance de promouvoir les activités sportives et le développement des jeunes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite qu'un projet d'initiation au soccer pour les enfants soit mis en place avec la participation de bénévoles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire soutenir cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant maximum de 1 500.00$ pour l'été 2025 afin de soutenir le projet d'initiation au soccer pour les enfants conditionnellement à la participation de bénévoles.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération #02-70110-499

ADOPTÉE

2025-05-159 **SOIRÉES MUSICALES « LES MARDIS EN MUSIQUE »**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire encourager les activités culturelles et communautaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des soirées musicales intitulées « Les mardis en musique » seront organisées afin d'animer le milieu et de favoriser les rencontres citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise de verser un montant de 5 000.00$ relativement à l'organisation des soirées « Les mardis en musique ».

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération #02-70110-499.

ADOPTÉE

2025-05-160 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206 RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 206 relatif à la tarification des biens, services et activités soit adopté.

ADOPTÉE

2025-05-161 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000$ ET UN EMPRUNT DE 700 000$ POUR DÉFRAYER LE COÛT DE LA DISSOLUTION DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 207 décrétant une dépense de 700 000$ et un emprunt de 700 000$ pour défrayer le coût de la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2025-05-162 **DEMANDE DU GROUPE DE BÉNÉVOLES - BACS DE JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la demande de Madame Nicole Lamothe de déplacer trois bacs de jardin à la Résidence Le Gîte.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2025-05-163 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 12 mai 2025 soit levée, il est 20h54.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse